



**BULLETIN D'INFORMATIONS**  
**N°197-JUILLET 2019**  
**Mairie de SAINT-SERVAIS – 29400**  
**Tel 02.98.68.15.21.**  
**Fax 02.98.68.34.82.**  
**courriel : [mairie.saintservais@orange.fr](mailto:mairie.saintservais@orange.fr)**  
**Site Internet : [www.saint-servais-29.fr](http://www.saint-servais-29.fr)**

Ce bulletin d'informations est disponible sur le site officiel de la commune  
[www.saint-servais-29.fr](http://www.saint-servais-29.fr)

## AGENDA

➤ **Inauguration de la Saison** et vernissage l'exposition de peinture de Danielle HALLANT le samedi 6 juillet à 18h.

➤ **Pardon de SAINT-SERVAIS**, rassemblement à 10h30 le dimanche 14 juillet au Calvaire en bas du Bourg.

## HORAIRE MAIRIE PENDANT L'ÉTÉ

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h-12h  
Samedi : Fermé (du 13/07/2018 au 17/08/2018 inclus).

## BIBLIOTHÈQUE:

**Permanences :**  
Mercredi de 17h à 18h30.  
Dimanche de 10h30 à 12h.  
02.98.68.94.17

## MEMENTO :

### Urgences :

Médecin de garde **15 SAMU**,  
Pharmacie de garde **3237**,  
Pompiers **18**, portable **112**,  
Gendarmerie **17**

**École :** 09.61.20.66.81,  
Garderie 06.87.29.71.04

**Infirmière Libérale :**  
Mme HENNEQUEZ :  
07.86.05.43.81

**ALSH :** 06.66.43.46.42

## AVIS AUX HABITANTS

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en Mairie dès leur arrivée, afin de faciliter les tâches administratives les concernant. Signaler les départs en Mairie facilite les démarches administratives.

## VIE MUNICIPALE

### CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 20 juin, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers à l'exception de Ludovic MEAR, absent excusé.

La secrétaire de séance est Guénaëlle BORD.

### Rénovation de l'église

Les travaux ont commencé le lundi 7 janvier, la dernière réunion de chantier a eu lieu le 20 juin à 11h15.

Point sur l'avancement des travaux.

Une start-up « Dartagnan » nous a contactés pour nous accompagner dans le financement participatif. La campagne se déroulera du 15 juillet au 15 août 2019.

### Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF) : Adhésion au groupement de commande pour l'optimisation d'achats informatiques, de logiciels, de licences, de matériels et prestations associées.

Le Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF) propose aux collectivités territoriales, intéressées de constituer un groupement de commande par la signature d'une convention. Le conseil donne son accord.

### Urbanisme 2019

Ing concept, en qualité de maîtrise d'œuvre, nous a transmis son rapport pour les projets de voirie 2019. Les élus ont étudié les chantiers possibles en 2019. Un appel d'offres va être lancé.

Modification de signalétique route de Bel Air : un panneau « interdit aux transports de marchandises sauf riverains » va être installé.

### Dépistage du radon dans les ERP

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les établissements d'enseignement doivent procéder à un mesurage de l'activité volumique en radon. Des renseignements complémentaires sont nécessaires pour la validation des devis.

### Révision des loyers

Les loyers sont révisibles chaque année, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Les loyers sont de 265,15 euros pour le presbytère et de 380,00 euros pour l'appartement situé au-dessus du Musée. Le loyer pour l'appartement au-dessus de la salle des associations est de 490,00 euros. Le conseil ne souhaite pas augmenter les loyers pour l'année 2019.

### Vente délaissé communal cité de la Butte

Suite à la demande d'un propriétaire du lotissement « Cité de la Butte » d'acquiescer un délaissé communal, après renseignement auprès d'un géomètre, il apparaît que la vente d'un délaissé communal est possible par simple délibération à condition qu'il n'y ait pas d'impact sur la circulation. Les élus donnent leur accord pour cette vente au prix fixé lors du conseil du 20 février 2019, les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acheteur.

## Taxe assainissement 2019

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil décide de ne pas augmenter la redevance fixe annuelle mais fixe la redevance au m<sup>3</sup> consommé à 1,70 euro.

## Paiement en ligne PayFip à compter de septembre 2019

Le conseil donne son accord pour le règlement de cantine et de garderie par paiement en ligne appelé PayFip. Une information va être transmise aux parents pour la rentrée 2019-2020.

## Législation funéraire et gestion du cimetière par un organisme

Les élus ne souhaitent pas donner suite à ce dossier.

## Questions diverses.

Répartition des sièges à l'assemblée communautaire 2020-2026 : le tableau des hypothèses de composition est exposé aux élus. SAINT-SERVAIS perd un conseiller communautaire à compter de 2020. Chaque conseil municipal doit prendre une délibération avant le 31 août prochain, la délibération sera prise lors du conseil de juillet.

Présentation du dossier « la solidarité financière territoriale » réalisé par la CCPL.

Le comité des fêtes travaille sur le char pour le carnaval des 3, 4 et 5 avril 2020 à Landerneau.

La commune est inscrite au concours des communes fleuries organisé par la CCPL.

Exposition du projet « Celtic Interconnector » - création d'une liaison en courant continu de 700 MW sous-marine et souterraine entre la France et l'Irlande.

Le prochain conseil est prévu le 18 juillet prochain.

## HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

**La Mairie change d'horaires à partir du lundi 8 juillet :**

- ▶ ouverture du lundi au vendredi de 8h00 à 12h.
- ▶ Fermeture tous les après-midis et le Samedi.

La Mairie sera ouverte le samedi 24 août et reprendra ses horaires habituels à cette date.

## LE MUSÉE

**Saison estivale du 1<sup>er</sup> juillet au 22 septembre** : Cet été le peintre exposant sera Danielle HALLAND.

L'enclos et le Musée se visitent tous les jours, sauf le jeudi, de 14 à 18 heures. Visites : gratuit jusqu'à 12 ans. Musée et exposition avec visite guidée de l'Enclos : 4 euros. Groupes sur RDV. Tél : 02.98.68.94.17 et 02.98.68.15.21. Parkings gratuits à côté de la Mairie.

## PAROISSE

### Les messes des week-end

Samedi 6 juillet à 18h à SAINT-THÉGONNEC.

Dimanche 7 juillet à Pardon de PLOUGAR à 10h30 et messes à LANDIVISIAU et SIZUN à 10h30.

Samedi 13 juillet à 18h à PLOUVORN.

Dimanche 14 juillet à Pardon de SAINT-SERVAIS à 10h30 et messes à LANDIVISIAU et SIZUN à 10h30.

Samedi 20 juillet à 18h à SAINT-THEGONNEC.

Dimanche 21 juillet à Pardon de GUIMILIAU à 10h30 et messes à LANDIVISIAU et PLOUZEVEDE à 10h30.

Samedi 27 juillet à 18h à PLOUNÉVENTER.

Dimanche 28 juillet : messes à LANDIVISIAU, PLOUZEVEDE et SIZUN à 10h30.

### **PARDON DE SAINT-SERVAIS : DIMANCHE 14 JUILLET 2019**

Rassemblement au Calvaire en bas du Bourg d'où partira à 10h30 la procession avec croix, bannières, statues et reliques pour se rendre à la salle polyvalente où sera célébrée la messe. Après la messe, pot de l'amitié.

## ÉTAT CIVIL

**Naissance** : Joy FOUSTOUL, 10 Runglas, née le 28 mai 2019.

Lina HERNÉ, 2 Kérivin, née le 11 juin 2019.

Gabin MOREL, 4 cité du verger, né le 22 juin 2019.

## PERMANENCE DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

M. Jean-Marc PUCHOIS et Mme Elizabeth GUILLERM ont été élus en mars 2015 pour représenter le canton de Landivisiau au Conseil Départemental du Finistère. Pour prendre rendez-vous avec les conseillers départementaux du canton de Landivisiau, merci d'appeler pour M. Jean-Marc PUCHOIS : la Mairie de Lampaul-Guimiliau au 02-98-68-76-67 et pour Mme Elizabeth GUILLERM : le secrétariat du Groupe des élus de l'Alliance pour le Finistère au 02-98-76-24-08.

Il vous est également possible de leur écrire aux adresses suivantes : [jean-marc.puchois@finistere.fr](mailto:jean-marc.puchois@finistere.fr) ou [elisabeth.guillerm@finistere.fr](mailto:elisabeth.guillerm@finistere.fr).

Une permanence sera effectuée à la Mairie de SAINT-SERVAIS le mercredi 25 septembre de 10h30 à 12h00.

## DÉGRADATIONS

Des dégradations sont régulièrement constatées au terrain de foot. Merci de respecter les lieux (ne pas rouler sur la pelouse, ramasser vos déchets...). Si cela n'est pas respecté, le terrain de foot sera fermé.

## OBJETS TROUVÉS

Des vêtements ont été trouvés sur la commune lors de la fête de la musique, vous pouvez vous adresser à la mairie afin de les récupérer.

## MUTUELLE COMMUNALE

C'est une mutuelle individuelle qui offre un tarif avantageux aux habitants de la commune. Elle est ouverte à toutes celles et ceux qui ne bénéficient pas d'une mutuelle "employeur" (les personnes âgées de 60 ans ou plus, les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles ainsi que les autres personnes). Elle peut être souscrite sans condition d'âge et de ressources et sans questionnaire médical. La volonté est de donner un accès aux soins pour tous, de payer le juste prix avec une formule adaptée à vos besoins et ainsi gagner du pouvoir d'achat. Toutes les personnes intéressées peuvent se renseigner en mairie ou contacter Mme DELAPLACE Sophie par mail : [sophie.delaplace@axa.fr](mailto:sophie.delaplace@axa.fr) ou par téléphone au 06 40 88 98 11.

## RECENSEMENT

Les filles et les garçons nés en juillet 2003 et à partir de leur date d'anniversaire doivent se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité. Le recensement citoyen est **obligatoire**. Cette démarche facilite l'inscription **sur les listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté**.

## DÉCHETTERIE

Nous tenons à vous rappeler qu'il est formellement interdit de déposer tous types de déchets, même des déchets verts, ainsi que la terre de remblais dans la nature ou le long des voies. L'accès à la déchetterie de Bodilis est gratuit, elle est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.

## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Modification de la collecte des ordures ménagères sur Saint-Servais depuis début juin : un premier échantillon a été analysé au centre de tri. Le taux de refus s'élève à 18%, ce n'est pas bon, la moyenne du centre de tri est de 15% et la première collecte sur Plougourvest avait donné un résultat de 6% d'erreur de tri.

Qualité du tri ? Tous responsables ! Les bouteilles sont à mettre bien vidées, il ne doit pas y avoir d'autres déchets qui n'ont rien à voir avec les emballages (bois, végétaux...). Ne mettez que ce qui est indiqué sur votre mémo ou votre conteneur. Vous pouvez nous appeler pour toute question ou consulter l'application guide du tri !

### Semaine A

Le jeudi soir, présentez votre conteneur à couvercle jaune sur le même emplacement que votre conteneur ordures ménagères. Ce conteneur « tri sélectif » doit contenir uniquement les emballages et le papier recyclables. Les produits recyclables doivent être mis en vrac.



### Semaine B

Le jeudi soir, présentez votre conteneur ordures ménagères à l'endroit habituel ; ce conteneur ne doit pas contenir des déchets recyclables. Les déchets doivent être en sac.



# VIE ASSOCIATIVE

## AMICALE TROUZ-AN-DOUR

### PROCHAINES RENCONTRES :

-Mardi 2 juillet : Interclubs à Plougar

-Mardi 9 juillet : St-Vougay

-Mardi 23 juillet : Bodilis

Pour les jeux de dominos et de pétanque, les inscriptions devront se faire au club ou auprès des responsables, le jeudi précédent.  
3 € par personne.


## AU BOUILLON DE CULTURE

Au cours des animations organisées dans le cadre de l'arbre à livres, les enfants ont réalisé des dioramas ayant pour thème le château de Kerjean, sous la houlette de Fanny Pageaud, auteure illustratrice. Vous pouvez les découvrir à la bibliothèque.

# DIVERS

4

**Les permanences « HABITAT »  
sur la Communauté de Communes  
JUILLET 2019**



**Permanences service Habitat : réception du public**  
*Information et assistance pour les subventions en faveur de l'amélioration de l'habitat*

Le service Habitat répond à vos questions :

- par téléphone au 02 98 68 42 41
- par mail à l'adresse [d.dumesnil@pays-de-landivisiau.com](mailto:d.dumesnil@pays-de-landivisiau.com)
- lors de permanences au siège de la Communauté de Communes zone de Kerven à Landivisiau
  - du lundi au jeudi : de 9h à 12h sans rendez-vous  
de 14h à 17h sur rendez-vous
  - Pas de permanence le mardi 02 juillet 2019**
  - le vendredi : sur rendez-vous

*Pour les propriétaires occupants, se munir du dernier avis d'imposition sur le revenu*

**Permanence HEOL (3ème jeudi)**  
Conseil technique sur les économies d'énergie  
<http://www.heol-energies.org> **3<sup>ème</sup> jeudi matin**

HEOL vous informe :

- lors de permanences au siège de la Communauté de Communes zone de Kerven à Landivisiau : le **jeudi 18 juillet 2019 de 9h à 12h sans rendez-vous**
- par téléphone au 02 98 15 18 08
- à l'agence au 38 rue du Mur à Morlaix

*Se munir de ses factures d'énergie, plans et devis, pour un conseil personnalisé.*

**Permanences ADIL (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis)**  
Réponse aux questions juridiques, financières et fiscales dans le domaine du logement  
<https://www.adil29.org> **1<sup>er</sup> & 3<sup>ème</sup> mercredis après-midi**

Un conseiller-juriste de l'ADIL vous reçoit :

- lors de permanences au siège de la Communauté de Communes zone de Kerven à Landivisiau  
**les mercredis 03 et 17 juillet 2019 de 14h à 17h**  
(sur rdv pour un projet d'accession à la propriété : 02 98 46 37 38)
- par téléphone au 02 98 46 37 38 (*fermé au public le jeudi matin*)
- aux agences de Brest (14 bd Gambetta) et Quimper (23 rue J. Jaurès)

*Le cas échéant se munir des documents nécessaires (ball de location...)*

**BULLETIN N°198-AOUT 2019 : Les annonces pour le prochain bulletin d'informations devront parvenir à la Mairie par mail sous un format informatisé afin d'éviter des erreurs de retranscription (merci de mettre l'article en pièce jointe) pour le vendredi 19 juillet 2019 à midi (dernier délai). Il sera distribué au cours de la semaine 31.**